

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 juin 2010
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 1^{er} juin 2010, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France en février 2010 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire diffuser la présente lettre ainsi que son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Gérard **Araud**



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} juin 2010 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la France auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité
sous la présidence de la France (février 2010)**

Introduction

En février 2010, sous la présidence du Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, Gérard Araud, le Conseil de sécurité a eu un programme de travail très chargé.

En effet, le Conseil de sécurité a tenu huit consultations plénières à huis clos et 12 séances. Il a adopté une résolution et publié quatre déclarations du Président.

Afrique

**La situation au Tchad, en République centrafricaine
et dans la sous-région**

Le 17 février, le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières concernant la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, durant lesquelles ses membres ont examiné la demande présentée par le Tchad aux fins du retrait de la Mission. Les membres du Conseil sont convenus d'annoncer, dans les remarques à la presse, qu'ils devaient se concerter encore avec le Gouvernement tchadien pour discuter de l'avenir de la Mission et qu'ils étaient favorables à ce que le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, se rende au Tchad.

Soudan/Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Le 11 février, après avoir entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Dmitry Titov, sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, le Conseil a tenu des consultations plénières durant lesquelles ses membres ont procédé à un échange de vues sur la préparation des élections au Soudan, la situation au Darfour et les activités de la Mission.

Soudan

Le 25 février, le Président du Conseil de sécurité a donné lecture à la presse d'une déclaration dans laquelle les membres du Conseil se félicitaient de l'Accord-cadre pour le règlement du conflit au Darfour signé le 23 février à Doha par le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité, et invitaient les autres parties au Darfour à se rallier au processus de paix de Doha et à l'Accord.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Le 16 février, après l'exposé présenté le 12 janvier 2010 par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Said Djinnit, le Président du Conseil de sécurité a prononcé une déclaration au nom du Conseil concernant la situation en Guinée (S/PRST/2010/3).

Dans cette déclaration, le Conseil a accueilli avec satisfaction l'évolution positive observée en Guinée et rappelé que les États étaient tenus de se conformer aux obligations qui leur incombent en matière de lutte contre l'impunité à la suite des actes de violence perpétrés à Conakry le 28 septembre 2009 et dans les jours qui ont suivi, dans le cadre de la présentation du rapport de la Commission d'enquête internationale (S/2009/693, annexe).

Asie

Timor-Leste

Le 23 février, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Timor-Leste. Les membres du Conseil ont entendu un exposé présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste, Ameera Haq, et une déclaration du Vice-Premier Ministre timorais, José Luís Guterres. Les membres du Conseil ont soutenu l'action engagée en vue de la reprise par étapes de sa mission de maintien de l'ordre par la Police nationale timoraise.

Le 26 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1912 (2010), par laquelle il a prorogé jusqu'au 26 février 2011 le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste en maintenant les effectifs actuels, tout en souscrivant à l'intention du Secrétaire général de reconfigurer la composante de police de la Mission, y compris en commençant à en diminuer les effectifs, à mesure que la Police nationale timoraise reprendra par étapes sa mission de maintien de l'ordre.

Europe

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le 5 février, le Conseil de sécurité a entendu un exposé présenté par Kanat Saudabaev, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Secrétaire d'État et Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan. Celui-ci a défini les priorités que l'OSCE s'était fixées pour 2010 et les principaux problèmes auxquels elle devra faire face, notamment le terrorisme, l'accumulation et la prolifération des armes légères et de petit calibre, les migrations illégales, ainsi que le trafic d'armes et de drogues et la traite des êtres humains. Il a déclaré que l'OSCE était disposée à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines et dans d'autres. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues lors de consultations plénières. Ils ont indiqué qu'ils comprenaient et appuyaient les priorités définies par la présidence de l'OSCE et qu'ils voulaient resserrer les liens de coopération entre les deux organisations.

Moyen-Orient

Sahara occidental

Le 18 février, le Conseil a tenu des consultations plénières sur le Sahara occidental, au cours desquelles l'Envoyé personnel du Secrétaire général, Christopher Ross, lui a fait un compte rendu du deuxième cycle de pourparlers informels qui s'est déroulé les 10 et 11 février 2010, dans le comté de Westchester,

dans l'État de New York. Il a informé les membres du Conseil que les deux parties avaient accepté de présenter et d'examiner leurs propositions respectives en ce qui concerne le Sahara occidental. À l'issue des pourparlers, aucune des parties n'avait approuvé la proposition de l'autre comme la seule base pour les futures négociations. Les membres du Conseil se sont félicités de ce que les parties aient convenu de reprendre les négociations et que les débats aient été marqués par une volonté résolue, la franchise et le respect mutuel. Ils ont indiqué qu'ils appuyaient les travaux menés par l'Envoyé personnel et ont invité les parties à tenir l'engagement qu'ils ont pris de poursuivre les négociations en vue de parvenir dès que possible à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable.

Iraq/Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Le 16 février, le Conseil a tenu des consultations concernant la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Ad Melkert, qui a souligné que les prochaines élections nationales marqueraient un tournant démocratique. La Mission travaillait avec le Gouvernement iraquien à la bonne organisation de ces élections. Le Représentant spécial a insisté sur le fait que la tenue d'élections crédibles contribuerait pour beaucoup à la réconciliation nationale.

Les membres du Conseil se sont dits satisfaits des travaux menés par la Mission d'assistance pour aider le Gouvernement iraquien à préparer les élections. Ils ont également rappelé l'importance que revêtent les préparatifs et la tenue d'élections libres, régulières, transparentes, légitimes et ouvertes à tous afin que les résultats traduisent la volonté du peuple iraquien et qu'ils soient acceptés par tous.

Iraq/Résolution 1859 (2008)

Le 26 février, le Conseil a adopté une déclaration du Président concernant la question du respect, par l'Iraq, des normes et obligations internationales en matière de désarmement et de non-prolifération (S/PRST/2010/5). Dans cette déclaration, le Conseil s'est dit satisfait des engagements pris par le Gouvernement iraquien à cet égard. Il a souligné qu'il importait que l'Iraq ratifie le Protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et sollicité l'avis de l'Agence sur la coopération apportée par l'Iraq en la matière. Le Conseil a souligné qu'il était disposé, une fois que les mesures nécessaires auront été prises, à examiner, l'objectif étant de les lever, les restrictions édictées par ses résolutions 687 (1991) et 707 (1991) concernant les armes de destruction massive et les activités nucléaires civiles.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 18 février, le Conseil a entendu un exposé concernant la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, qui a engagé les parties à prendre les mesures nécessaires pour entamer des pourparlers indirects, ainsi que l'ont proposé les États-Unis d'Amérique. Il a également estimé que la participation active du Quatuor serait essentielle pour appuyer le processus. Pendant les consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face à l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix et souligné qu'il importait de reprendre les négociations en vue d'instaurer au plus vite une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Autres questions

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Le 24 février, le Conseil a entendu un exposé du Directeur exécutif du Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, Antonio Maria Costa, au titre de la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ».

Dans ses remarques liminaires, le Secrétaire général a fait observer que les problèmes de nature transnationale, notamment le trafic de drogue et la criminalité organisée, étaient de plus en plus fréquemment à l'ordre du jour des travaux du Conseil, ce qui reflétait bien la gravité de la menace. Il a préconisé de mener une action plus intégrée et précisé qu'il fallait accorder une place plus importante à la justice pénale dans les activités de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies.

Dans son exposé, le Directeur exécutif s'est intéressé essentiellement à la criminalité organisée qui, a-t-il souligné, constitue une menace pour la sécurité. Il a estimé que l'on pouvait réduire plus efficacement la vulnérabilité à la criminalité organisée grâce au développement et à la sécurité. Il a souligné l'importance de la justice et préconisé une meilleure application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Il a prôné le renforcement de la coopération dans le domaine du partage de l'information à un moment où les réseaux criminels exploitent de nouvelles technologies. Le Directeur exécutif a rappelé que la corruption et le blanchiment d'argent faisaient prospérer la criminalité. Enfin, compte tenu du caractère transversal de la criminalité organisée, il a recommandé de lancer une action à l'échelle du système.

Dans leurs déclarations, les États Membres ont analysé l'exposé présenté par le Directeur exécutif et les répercussions sur la sécurité des menaces transnationales, telles que le trafic de drogue et la criminalité organisée.

Pour finir, le Président du Conseil de sécurité a prononcé une déclaration dans laquelle le Conseil a noté avec inquiétude les graves menaces que le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée font peser dans certains cas sur la sécurité internationale dans différentes régions du monde et invité le Secrétaire général à prendre en compte ces menaces dans les stratégies de prévention des conflits, l'analyse des conflits et l'évaluation et la planification de missions intégrées (S/PRST/2010/4).

Haïti

Le 19 février, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, ont informé le Conseil de la situation en Haïti. Ils ont appelé l'attention sur les besoins immédiats d'Haïti après le séisme et demandé qu'un appui continue d'être apporté pour promouvoir la stabilité et le relèvement durable du pays. Le Représentant permanent d'Haïti a remercié la « grande famille des nations » qui s'est mobilisée pour aider son pays et a également salué l'adoption de la résolution 1908 (2010) du Conseil de sécurité. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien au Gouvernement et au peuple haïtiens et l'importance du rôle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

À l'issue des consultations qui ont suivi la présentation de cet exposé, le Président du Conseil a transmis les remerciements et les encouragements des membres du Conseil pour les travaux que mène la Mission et promis que le Conseil continuerait de soutenir le Gouvernement et le peuple d'Haïti.

Non-prolifération/République populaire démocratique de Corée

Le 11 février, à l'occasion de consultations tenues à huis clos, le Conseil a entendu un exposé du Représentant permanent de la Turquie, Ertuğrul Apakan, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006). Celui-ci a informé le Conseil des activités menées par le Comité et son Groupe d'experts. Il a également souligné que, pendant la période à l'examen, le Comité avait reçu deux autres rapports concernant des violations présumées des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009), qui faisaient l'objet d'une enquête.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies/Stratégies de transition et de retrait

Le 12 février, à sa 6270^e séance, le Conseil a tenu un débat public sur les stratégies de transition et de retrait des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susana Malcorra, ont fait un exposé au Conseil. Ils ont souligné que les stratégies de transition et de retrait pouvaient être prévues dès le début d'une mission et qu'un certain nombre de facteurs devaient être pris en considération pour déterminer à quel moment il convenait de réduire les effectif des missions.

Les Représentants spéciaux du Secrétaire général en République démocratique du Congo, au Libéria et en Sierra Leone ont également fait part de leurs vues au Conseil. Ils ont présenté la question des stratégies de transition et de retrait en s'appuyant sur l'expérience acquise sur le terrain et souligné l'importance tant de la notion de consolidation de la paix que du rôle joué par la Commission de consolidation de la paix.

Les membres du Conseil sont convenus que le succès de ces efforts était subordonné à la création de conditions propices à l'instauration d'une paix durable sur le terrain, qui permettrait de réorganiser ou de retirer les missions de maintien de la paix des Nations Unies.